Copropriétés

Les ateliers pour mieux concevoir la vie en copropriété

L'agglomération organise avec l'ADIL du Morbihan et le bureau d'études Urbanis, des ateliers d'échanges et d'informations en faveur des acteurs de la copropriété : copropriétaires, syndics, membres du conseil syndical, futurs acquéreurs en copropriété, …

Parmi les sujets déjà abordés : le syndic bénévole, l'acquisition en copropriété, l'immatriculation des copropriétés au registre national, …

Ces ateliers sont gratuits et la participation se fait sur inscription par mail à inscription-atelier-copropriete@gmvagglo.bzh ou par téléphone au 02 97 68 14 24.



Copropriété
Le 24 novembre

Atelier 'la feuille de route d'un projet de travaux'

Les aides aux travaux en copropriété

L'agglomération propose des aides spécifiques aux projets de rénovation énergétique en copropriété :

- Aide individuelle à la réalisation d'un audit : 50% du montant TTC de la quote-part pour les propriétaires occupants ANAH et intermédiaires
- Aide individuelle aux travaux pour les propriétaires occupants ANAH et intermédiaires selon le gain énergétique du projet de travaux : 1000€ pour un gain compris entre 25% et 35% et 3000€ pour un gain supérieur à 35%

Ces aides sont cumulables avec les aides nationales.

IMPORTANT : vous devez impérativement prendre contact avec Opération Rénovée avant de démarrer les travaux.

Plus d'informations : 02 97 60 42 55 ou operation.renovee@gmvagglo.bzh.

Périmètre OPAH-RU Vannes centre

Si la copropriété est située dans le périmètre de l'OPAH-RU Vannes centre, des aides spécifiques existent.

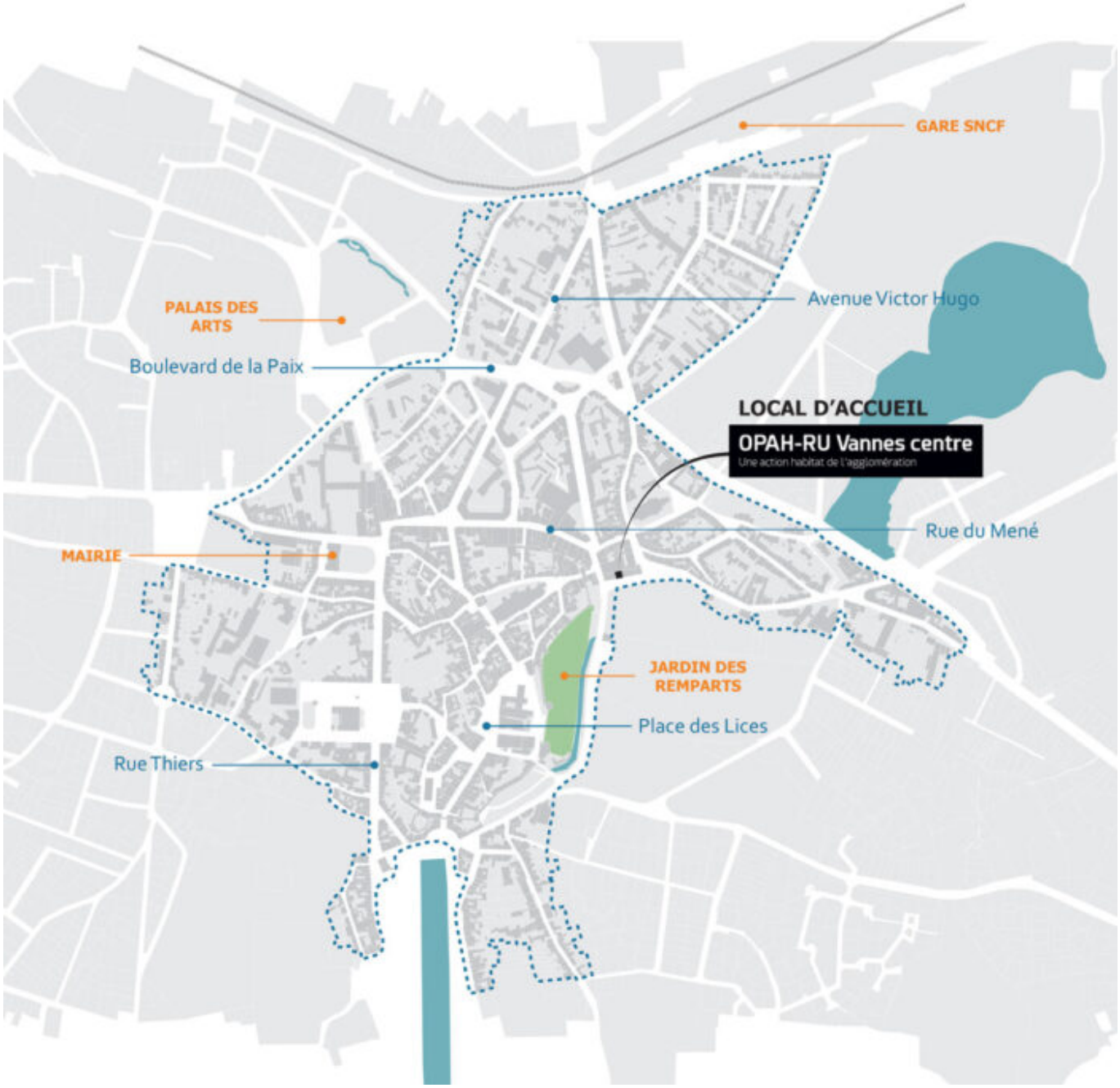

[Plus d'informations sur OPAH-RU Vannes centre]

Guide sur la mise en copropriété

L'agglomération met à disposition un guide de bonnes pratiques pour faciliter la mise en copropriété. Il est issu d'un travail collaboratif avec plusieurs partenaires locaux qui ont partagé leurs bonnes pratiques, leurs observations sur le terrain et les points de vigilance à avoir lors de la création de nouvelles copropriétés.

Note : ce guide a été rédigé avant l'entrée en vigueur de la loi ELAN.

Télécharger le guide



Habitat

Permanences sur les travaux de rénovation énergétique et d’adaptation à Argoët et Loc’h info services



Habitat

Ateliers 2026 ‘Pour mieux concevoir la vie en copropriété’



Habitat

Nouveauté : aides à la rénovation, le passage par l’Opération Rénovée désormais obligatoire



Habitat

« Acheter à Vannes nous a permis de revendre notre voiture » : Gary Jegat, propriétaire d’un appartement en BRS

Informations complémentaires

Contact

Service habitat et logement

- 02 97 68 42 20
- Contacter